

<b>Zeitschrift:</b>	Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
<b>Band:</b>	- (1999)
<b>Heft:</b>	33: Les 20 ans du Bureau de la condition féminine
<b>Artikel:</b>	Le BCF dans ses activités
<b>Autor:</b>	Monin, Marie-Cécile
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-351697">https://doi.org/10.5169/seals-351697</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE BCF DANS SES ACTIVITÉS

### Le BCF dans ses activités

Toutes les actions entreprises par le Bureau de la condition féminine sont sous-tendues par trois buts : améliorer la condition féminine, favoriser l'accès de la femme à tous les degrés de responsabilité, éliminer les discriminations dont elle peut faire l'objet. Pour mener à bien ses objectifs, le BCF possède divers moyens d'actions :

- il participe à des groupes de travail et à des comités de soutien ;
- il organise des conférences, des tables rondes, des expositions, etc. ;
- il réalise des publications : classeurs, *Inform'elles*, rapports ;
- il mène des campagnes sur différents thèmes.

(suite en page 8)



(suite de la page 6)  
en main, et en jouant le jeu de la démocratie par la défense de leurs arguments et de leur position. La voie est tracée, même s'il y a des priorités à privilégier : la place de la femme dans la société, dans la politique et dans le travail. Il s'agit de faire appliquer la loi sur l'égalité.

**Depuis** vingt ans, la femme a changé, elle prend des initiatives, elle a une certaine autonomie. Le BCF devrait aussi mettre en valeur le travail des femmes, par rapport à leur fa-

mille, leurs enfants. Une femme fait un travail remarquable, ce n'est pas seulement la transmission de la connaissance, mais des valeurs, de la vie. L'avenir de la femme est un problème de société, elle dispose de tous les atouts pour qu'on puisse véritablement parler d'égalité dans certaines fonctions. Dans le cadre de la société, la femme joue un rôle que les hommes ne peuvent pas jouer, une différence sur laquelle on n'a heureusement pas prise. Une femme dans une assemblée, dans un conseil, dans une étude, c'est très précieux.

(Propos recueillis par Marie-Cécile Monin)

## LE BCF DANS SES ACTIVITÉS

(suite de la page 7)

### Aspects législatifs

**1979** : le BCF est inscrit dans la Constitution cantonale à l'article 44

**1985** : l'Ordonnance concernant le BCF entre en vigueur, elle donne la forme juridique à l'organisation, la méthode de travail, le fonctionnement, les compétences

**1986** : entrée en vigueur du Nouveau droit matrimonial qui fait des époux des partenaires

**1990** : décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale

**1996** : entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg). Il s'agit d'un instrument permettant de faire avancer la concrétisation de l'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail. La loi informe des possibilités offertes de se défendre contre les discriminations

### La collaboration

**Avec l'ouverture** d'autres bureaux de l'égalité en Suisse, une coordination au niveau fédéral s'est rapidement mise sur pied. Membre de la Conférence suisse et de la Conférence latine des déléguées à l'égalité, le BCF prend part de manière active à des actions d'envergure nationale. Après avoir fait œuvre de pionnier, il bénéficie actuellement d'une collaboration efficace pour l'avancée de l'égalité là où elle reste à s'affirmer.

**Au plan cantonal**, le BCF a tissé des liens étroits avec le Service de la formation professionnelle, le Service de l'enseignement et le Centre d'orientation scolaire et professionnelle. Tous quatre ont travaillé sur la problématique de la formation, thème de prédilection s'il en est.

**Cette collaboration** intra- et inter- cantonale, montre que la question de l'égalité touche des milieux divers, et rend compte de l'importance des thématiques traitées.

**En outre**, la Commission pour les questions féminines est rattachée au BCF. Suite à une interruption, une nouvelle Commission a été nommée pour

l'année 1999. Composée de treize femmes représentant différents milieux (syndicats, agriculture, planning, etc.), elle est informée des activités du BCF et consultée par celui-ci sur différents objectifs.

### La formation

**Le thème** de la formation professionnelle des jeunes filles fait l'objet d'une campagne au niveau fédéral, connue sous le nom de 16+. Le but général poursuivi est l'insertion des femmes dans le monde du travail, il s'agit en effet d'élargir les possibilités offertes aux jeunes filles et de les sensibiliser à cette problématique. Cette sensibilisation est particulièrement importante car elle montre aux filles que de nouvelles formations, jusqu'ici largement destinées aux garçons, leur sont ouvertes.

**Subventionnée** dans le cadre de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage, cette problématique générale comprend plusieurs projets relatifs notamment à l'encouragement d'un choix professionnel épicène et à la suppression des obstacles durant la formation, à l'intégration des jeunes migrant-e-s en difficultés linguistiques, et à l'élargissement de l'offre de formation. Les activités concernant ces projets se concrétisent par la réalisation de brochures d'information, des études, la constitution de matériel didactique, des campagnes d'affiches, des spots publicitaires, etc.

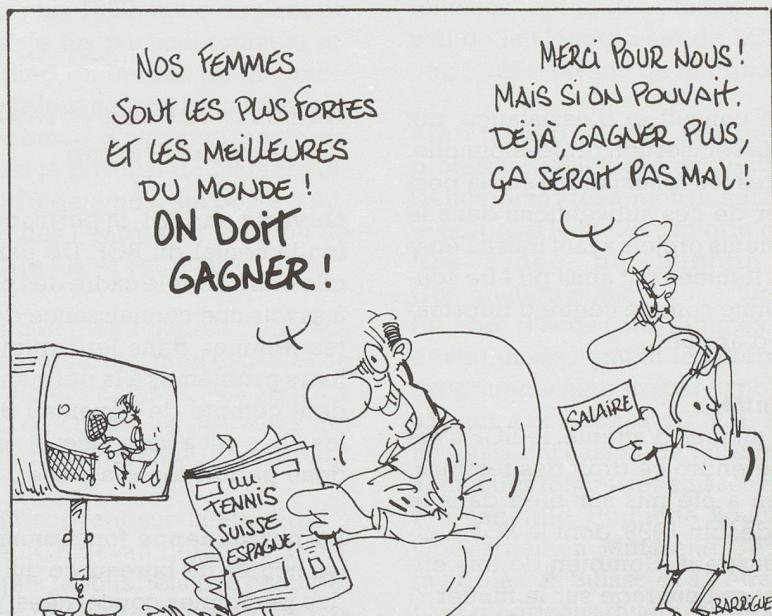
**Au niveau** cantonal, le BCF œuvre depuis ses débuts dans cette problématique. La création du prix « Vive les pionnières », remis chaque année par le Gouvernement depuis 1988, a pour but de récompenser toute apprentie ayant terminé un apprentissage dans une profession dans laquelle seuls des garçons s'étaient formés jusqu'alors. Le but est de montrer que tous les horizons professionnels sont ouverts aux filles.

**L'an dernier** s'est déroulée la campagne de promotion de la maturité professionnelle, qui ouvre la porte aux HES et technicums.

(suite en page 9)

## LE BCF DANS SES ACTIVITÉS

(suite de la page 8)



### Violence conjugale

En 1996, le Forum « JURA-FEMMES 96 » adoptait la résolution de lutter contre les phénomènes de violence et de maltraitance, de concilier vie professionnelle et familiale par la mise en place de structures d'accueil adéquates pour les enfants, et de promouvoir le temps partiel. Cette mise sur pied provenait d'une demande de 150 femmes. Une campagne nationale de sensibilisation « Halte à la violence conjugale » s'est déroulée en 1997 : exposition internationale d'affiches, conférences, manifestations de solidarité, lecture de textes, cycle cinématographique.

### Travail et réinsertion professionnelle

En collaboration avec le Service cantonal des arts et métiers et du travail, le BCF a mis sur pied un programme d'occupation destiné aux femmes. Les demandeuses d'emploi ont ainsi la possibilité d'effectuer un stage de six mois au BCF. Le programme d'occupation est destiné à fournir une formation supplémentaire et une expérience professionnelle aux stagiaires, il s'agit de faciliter leur réinsertion professionnelle. Depuis début 1997, le BCF dispose de 4,8 postes par année qui sont attribués à des demandeuses d'emploi.

### Femmes et prévention santé

Cette campagne qui s'est déroulée en 1998 avait pour but de rappeler l'importance de s'alimenter de façon équilibrée. Projet intercantonal Jura-Neuchâtel, il a mobilisé un groupe de travail réunissant des femmes de milieux différents (paysannes, diététiciennes, BCF, Fédération des consommatrices, maîtresses en économie familiale). Manifestations : volet scolaire (visite à la ferme, information en classe, etc.) et volet public (consultations diététiques gratuites, conférences, cours, etc.).

### Comité de soutien, organe de diffusion d'information

#### Aides financières selon la Loi fédérale sur l'égalité (LEG)

Dans le cadre des programmes d'encouragement, la Confédération alloue des aides financières à des organisations qui mettent sur pied des programmes favorisant la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes, notamment dans les domaines de la formation et du perfectionnement professionnels, de conciliation des activités professionnelles et des obligations familiales, de la représentation des deux sexes dans les différentes activités

(suite en page 10)

## **LE BCF DANS SES ACTIVITÉS**

**(suite de la page 9)**

professionnelles, de conseil et d'assistance aux femmes en matière de réinsertion professionnelle. **Le BCF** informe toutes les associations sur la possibilité de bénéficier de ces subventions dans le cadre de la LEg. Différents projets ayant trait à l'égalité entre hommes et femmes ont ainsi pu être soutenus. Le BCF fonctionne comme centre d'informations, de conseils et d'appui.

### **L'assurance maternité**

**Durant** ces longues années d'attente, le BCF s'est toujours engagé à défendre ce droit des femmes, un comité de soutien a été mis sur pied dans le cadre des votations de juin 1999, dont le BCF a effectué le suivi administratif. Combien de fois encore faudra-t-il remettre l'ouvrage sur le métier ?

**Le BCF** s'implique dans des actions politiques lorsque celles-ci vont dans le sens d'une amélioration de la condition féminine.

### **L'information**

#### **Inform'elles**

Il est le bulletin d'information du BCF. Publié pour la première fois en 1982, il rend compte périodiquement des activités et campagnes menées par le Bureau. Sa diffusion permet aux lecteurs de faire le point sur les actions entreprises.

#### **Classeur « Apprendre l'égalité »**

Ce classeur pédagogique conçu pour les écoles primaires et secondaires est destiné à permettre l'enseignement de l'égalité entre femmes et hommes. Il entre dans le cadre de la promotion d'une éducation non sexiste sur laquelle le BCF travaille depuis ses débuts.

#### **Classeur « Questions - Adresses - Réponses »**

Il contient des renseignements répertoriés en différentes catégories (famille, travail, formation, assurances, etc.) et vous aide dans les démarches de la vie courante. Document de base, il est continuellement remis à jour, en fonction des modifications de législation.

### **La permanence et le Centre de documentation**

**Ouverte** en 1981, la permanence reste un élément fondamental du BCF. De par le rôle qu'elle tient, elle entre dans le cadre des préoccupations du BCF à savoir une connaissance des réalités vécues par les femmes dans leur quotidien. En soumettant leurs problèmes à la permanence, les femmes rendent compte de l'éventail de difficultés auxquelles elles ont à faire face, et se déchargent d'un fardeau parfois lourd à porter.

**La permanence** fonctionne actuellement durant les heures de bureau, ce qui convient aux attentes des personnes concernées. Cent vingt à cent cinquante cas sont relevés chaque année. Par téléphone ou sur rendez-vous, en fonction de la situation, chaque problème trouve ici un écho.

**Si la permanence** est ouverte à toutes et à tous, ce sont essentiellement des femmes qui y ont recours. Les principaux problèmes soulevés par ces dernières concernent les difficultés conjugales (violences, dettes, droits de garde, pensions alimentaires) et la question des droits dans le domaine de travail, en rapport avec l'assurance maternité notamment (conditions de travail, licenciements, harcèlement, contrat, réinsertion). Des connaissances juridiques s'avèrent utiles sinon nécessaires pour répondre aux diverses questions.

**La permanence** offre une écoute attentive, oriente les consultant-e-s vers d'autres institutions mieux à même de résoudre le problème en question.

**Le Centre** de documentation est ouvert au public dès 1985, il contient des archives, des ouvrages, des périodiques relatifs à la question féminine sous différents angles, en Suisse comme dans le monde. Quelques 1'800 ouvrages le composent, ainsi que 600 dossiers documentaires.

**Marie-Cécile Monin**